

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20231218-D2023-126-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

DECISION DU PRESIDENT
N° D2023-126

Objet : Convention de servitude entre la CCPA et ENEDIS sur la ZA des Granges à Meximieux

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour autoriser la signature des conventions de servitude sur les équipements communautaires ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes est propriétaire des parcelles constituant aujourd'hui la voirie de la ZA des Granges, appelée rue Simone Veil et située à Meximieux ;

CONSIDERANT la demande d'ENEDIS de pouvoir réaliser des travaux d'alimentation sur ces terrains ;

- DECIDE de signer une convention de servitude afin de définir les conditions dans lesquelles ENEDIS est autorisé à organiser des travaux.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 18 décembre 2023*

Publiée le **19 DEC. 2023**

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 18 décembre 2023.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

